

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de MONTOLDRE
03150

Séance du 10 décembre 2010

DEPARTEMENT

ALLIER

Date : 10/12/2010

Numéro : 2010/12/04

L'an DEUX MIL DIX

Et le 10 décembre

à 20 HEURES 30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de : **Hélène VERDIER, Maire de MONTOLDRE (Allier)**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	13

Présents :

Hélène VERDIER, Romain BRY, Philippe MOUSSERIN, Didier GESLIN, Isabelle JULIEN, Franck LAFLEUR, Josette CHANDEZON, Matthias DAGON, Fernand BLANCHET, Jean François NEURY, Valérie BERNARD, Léopold MIALLIER

Date de la convocation
03/12/2010

Absents :

Céline ZGAINSKI

Marie-Josée FOUQUET pouvoir à Isabelle JULIEN

Michel NEBOUD

Date d'affichage
03/12/2010

A été nommé secrétaire :

Matthias DAGON

Objet de la Délibération

ROUTE CENTRE EUROPE ATLANTIQUE (RCEA)



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Et publication,

Du

Ou notification

Du

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 04 novembre 2010 et le 04 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 91 kms du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

-Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 % correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.

-La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.

-Une accidentalité qui place la RCEA parmi les itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport.

-Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'un route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt..) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, Le Conseil Municipal de la Commune de Montoldre réuni le 10 décembre 2010 déclare à l'unanimité de ses membres (13 voix) :

-L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier

-Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que la partie d'aménagement retenue doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014).

-La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Hélène VERDIER

